

## MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS

Séance du 5 octobre 2021 18H30

L'An deux mille vingt et un le 5 octobre à 18H30 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LEVASSEUR Chantal, SEGUIN Laurence, DUCATEL Céline, DESVOGES Sandrine MM SELLIER François, HERMAND Frédéric, GUERBIGNOT Jérémy, LAQUERRIERE François, QUAEGBEUR Pierre, LEGRAND Gary

ABSENTS : LESEUTE Emilie (pouvoir Sandrine DESVOGES), WYKURZ Marc Antoine (pouvoir Gary LEGRAND)

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

### ORDRE DU JOUR

- **Délibération CCOP : Schéma de mutualisation 2021 – 2026**
- **Délibération : Avenant EOLFI à la Convention de passage et de tréfonds signée le 26 février 2018**
- **Cantine périscolaire transfert compétences au Syndicat Scolaires : tarification**
- **Subvention aux associations**
- **Animation Lû / CCOP**
- **Fêtes et cérémonies : 11 Novembre / Repas des aînés / illuminations / Noël**
- **Questions diverses**

#### - **Délibération CCOP : Schéma de mutualisation 2021 – 2026**

Dans l'année qui suit l'installation du nouveau conseil communautaire, la CCOP doit rédiger un rapport sur la mutualisation des services en accord avec la Loi RCT n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la Loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Ce sont ces textes qui ont rendu obligatoire l'élaboration du schéma de mutualisation des services entre Etablissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres.

Aucun rapport n'a été produit après la fusion, du fait notamment du départ vers la communauté d'agglomération de 9 communes. On note un précédent rapport rédigé par la CCVBN en 2016. Ce nouveau projet de rapport devra être validé par les 52 communes membres de la CCOP dans les 3 mois qui suivront leur saisine, puis par le conseil communautaire. Il fera l'objet d'un bilan chaque année au moment du débat d'orientations budgétaires qui devra expliquer la mise en œuvre des objectifs qui y seront fixés.

Monsieur Thierry VANDEPUTTE, maire de Broyes, délégué communautaire, a été délégué par Monsieur le président, Jean CAUWEL, en concertation avec le Vice-Président aux « Finances, Administration Générale et Santé » Monsieur Dominique RENARD, pour travailler les pistes de réflexion sur la mutualisation.

Différents champs d'intervention sont possibles, définis aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, et explicités dans ce rapport :

- Article L5211-4-1 II du CGCT suppose que les **misés à disposition de moyens** sont possibles entre les communes et l'EPCI de manière ascendante (de la commune membre à la CCOP) pour l'exercice d'une compétence lorsque la commune a conservé tout ou partie de ses services suite à un transfert de compétence partiel ;
- Article L5211-4-1 III du CGCT suppose que des **misés à disposition de moyens** sont possibles entre les communes et l'EPCI de manière descendante (de la CCOP aux communes membres) pour l'exercice d'une compétence « lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation de services »
- Article L5211-4-2 du CGCT suppose qu'en dehors des compétences transférées, la CCOP ou une ou plusieurs communes, peuvent **se doter de services communs** (comportant des missions fonctionnelles ou opérationnelles). Les services communs sont gérés par la CCOP. A titre

dérogatoire, un service commun peut être géré par une commune choisie par l'organe délibérant de la CCOP.

- Article L5211-4-3 du CGCT permet une **mise en commun de moyens**. La CCOP peut se doter de biens qu'elle partage avec ses communes membres.

Le Code de la Commande Publique permet, par ses articles L2113-6 à L2113-8, le groupement de commandes.

Après avoir lu les principes de mutualisation exposés dans ce schéma et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent, pour les motifs exposés ci-après, **un avis favorable** sur ce projet de schéma de mutualisation 2021-2026.

### **- Délibération : Avenant EOLFI à la Convention de passage et de tréfonds signée le 26 février 2018**

Le Maire rappelle le souhait de la commune de Saint-André-Farivillers (ci-après la « Commune ») de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Société EOLFI, ou toute société de son choix qu'elle se substituerait (ci-après la « Société ») a présenté le souhait de réaliser un projet de parc éolien sur le territoire de la Commune (ci-après le « Projet »).

Par une délibération en date du 21 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la Société à déposer toutes les autorisations nécessaires au développement, la construction et l'exploitation du parc éolien (ci-après le « Projet »). Le Conseil municipal a également autorisé le Maire à signer avec la Société un acte contenant une convention de passage et de tréfonds, ainsi que les informations précontractuelles associées, afin de permettre à la société EOLFI d'utiliser l'ensemble des voiries, chemins ruraux et voies communales appartenant ou gérés par la Commune pour la construction, le raccordement, l'exploitation et la maintenance du Projet.

En application des dispositions de l'article 9 de ladite convention, la Société a notifié à la Commune sa décision de substituer la société PARC EOLIEN OISE 2 dans la totalité de ses droits et obligations au titre de la convention de passage et de tréfonds.

Par ailleurs, la Société et la Commune ont convenu de modifier le montant de l'indemnisation annuelle prévue à l'article 8 de ladite convention en contrepartie de l'utilisation des chemins appartenant ou gérés par la Commune.

Dans ce contexte, la Société propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer un acte contenant un avenant à la convention de passage et de tréfond signée le 26 février 2018, dont l'objet est la modification de l'indemnité annuelle prévue par l'article 8 « INDEMNITE » de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer un acte contenant un avenant à une convention de passage et de tréfonds, dont l'objet est de modifier l'indemnité annuelle prévue par l'article 8 « INDEMNITE » de la Convention, conformément au projet d'acte joint, à titre indicatif, à la présente délibération.

### **- Cantine périscolaire transfert compétences au Syndicat Scolaires : tarification**

La commune a délibéré lors de la précédente réunion de conseil, pour valider le transfert de la compétence cantine /périscolaire au Syndicat scolaire Vendeuil Caply, la commune de Vendeuil Caply ayant aussi délibéré en ce sens, le Syndicat a accepté ce transfert de compétence.

### **- Subvention aux associations**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions comme suit :

#### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Fanfare

400 €

**2021**

### **- Animation Lû / CCOP**

Mr le maire informe le conseil municipal que le service des sports de la CCOP s'est doté d'un nouvel outil « LÛ » qui permet de faire du sport... autrement ;

Le dispositif LÛ offre divers programmes et peut être proposé à tout public de « 5 à 99 ans ».

Quelques communes ont déjà réservé, certaines ont déjà accueilli ce dispositif qui connaît un réel succès !

Il faut compter une intervention de 2 heures minimum, qui seront facturées 32€ de l'heure.

Mr le maire propose de réserver 3 soirées d'ici la fin d'année pour proposer ce dispositif aux habitants, le conseil municipal étant favorable à cette idée, Mr le maire va se renseigner des créneaux disponibles.

### **- Fêtes et cérémonies : 11 Novembre / Repas des aînés / illuminations / Noël**

Mr le maire propose le rassemblement pour la cérémonie du 11 novembre à 9h15 comme les années précédentes.

Mr le maire demande aux membres de la commission Fêtes et cérémonies d'expliquer le déroulement du goûter festif du samedi 27 novembre pour les aînés. Les aînés sont conviés à 14h pour un goûter festif accompagné d'un spectacle humoristique, les invitations seront données semaine prochaine, le feu d'artifice qui n'a pu être tiré le 14 juillet et le soir de la brocante sera tiré ce soir là à 18 h, la population est invitée à se rassembler sur le parking de la salle polyvalente pour regarder le feu d'artifice.

Les nouvelles guirlandes sont arrivées et seront installées fin novembre, en complément des illuminations des années précédentes.

Le spectacle de Noël aura lieu le samedi 11 décembre à la salle polyvalente de Hedencourt

### **- Questions diverses**

Mr le Maire demande au conseil municipal de donner un avis pour la pose de la plaque commémorative de Mr Dassault, l'ensemble du conseil municipal valide la pose de la plaque à l'entrée du cimetière sur le mur le long du portail

Mme Delannoy signale qu'une voiture gêne le passage du car, le nécessaire a normalement été fait.

Mme Delannoy informe qu'il arrive qu'un parent vient chercher ses enfants à la sortie de l'école avec un chien, cela ne rassure pas certains enfants, Mme la présidente du syndicat va passer le message auprès de cette personne.

MME Delannoy demande des idées concernant le journal, celui-ci concernerait le bien-vivre ensemble et les artistes de la commune.

Mme Seguin signale que la soirée beaujolais aura lieu le 20 Novembre.

Mme Seguin demande quand la commune envisage de déplacer le cidex au niveau de Mr Mesnard car cela est dangereux pour les personnes qui récupèrent leurs courriers le long de la route. Cela sera fait lors des prochains travaux de voiries

Mme Levasseur signale qu'une branche de sapin touche les fils électriques dans le bas de la grande rue elle demande de prévenir les propriétaires afin d'éviter une éventuelle coupure de courant lors d'une prochaine tempête, Mr le maire va contacter la personne concernée.

Elle demande également où en est le banc sur la route menant au cimetière, celui-ci va prochainement être installé

Mme Desvoges demande si un parking pourrait être fait à Bois-l'Abbé pour le stationnement des voitures, Mr le maire répond qu'il a regardé les possibilités, il faut maintenant étudier la meilleure solution

Mr Laquerriere signale que les poubelles qui ne sont pas rentrées le soir du passage du ramassage sont dérangeantes sur les trottoirs pour les piétons. et la tonte le dimanche provoquent des dérangements, un rappel va être effectué dans le journal, sur le site.

Il demande également si des fleurs pouvaient être plantées aux abords de la mairie et des salles polyvalentes pour rendre le tout plus attrayant, ceci serait vu pour l'année prochaine.

Il demande si une boîte à livres pourrait être installée, mais ayant une bibliothèque, ceci ne semble pas envisageable.

Mr Legrand informe que l'atelier fitness fonctionne très bien.

Mr Hermand signale que des branches menacent de tomber sur la route menant à Bois-l'Abbé le long de la ferme à Mr Douchet, ces branches seront coupées prochainement.

Il informe aussi qu'une convention peut être réalisée entre la commune et le Crédit Agricole pour les nouveau-nés, la mairie va regarder cette convention et le point sera vu en prochaine réunion.

Il informe que le bout de la rue du château à Bois-Renault n'est pas éclairé, vu qu'un permis de construire a été déposé là-bas, un possible réverbère sera installé au moment de la construction de celle-ci.

Mr Guerbignot signale que la vitesse excessive dans le village agace les villageois, à voir avec l'étude de sécurité routière qui sera menée.

Il informe que le stationnement à l'école gêne énormément les riverains pour les sorties de garage

Il informe que des nids de poules commencent à se former à certains endroits, ceux-ci seront rebouchés pour qu'ils n'empirent pas.

Il demande également quand la commission chemins voirie bâtiment va-t-elle se réunir, elle va se réunir début d'année prochaine.

Séance levée à 20h30